

Commune de Saint-Germé
Procès-verbal du Conseil municipal : séance du 22 février 2024

1

Date convocation : 16/02/2024

Membres en exercice : 13

BIAU Nathalie, DUCOURNAU Fanny, IPARRAGUIRRE Catherine, LAFENETRE Sylvie, MARIN René, MOREAU Aneline, POITREAU Philippe, SARRAN Sylvie, CAZALET Christophe, CHARLES Denis, DUCOURNAU Philippe, JOYÉ Mathias et LAJOINIE Baptiste.

Présents : 11

BIAU Nathalie, CHARLES Denis, DUCOURNAU Fanny, DUCOURNAU Philippe, IPARRAGUIRRE Catherine, LAFENETRE Sylvie, LAJOINIE Baptiste, MARIN René, MOREAU Aneline, POITREAU Philippe et SARRAN Sylvie

Excusé(s) : 2

CAZALET Christophe, JOYÉ Mathias,

Pouvoir (s) : 0

Secrétaire de séance : SARRAN Sylvie

Ordre du jour

Monsieur le Maire donne lecture du dernier compte rendu du Conseil Municipal du 11 janvier 2024 qui est approuvé à l'unanimité des membres.

Délibération 1 – Présentation et vote du compte administratif 2023 de la commune

Vote du compte administratif de la commune

Investissement	
ADépenses	
Prévu	1 083 341.65
Réalisé	289 152,23
Restes à réaliser	706 040.00
Recettes	
Prévu	1 083 341.65
Réalisé	185 854.24
Reste à Réaliser	300 454.69
Fonctionnement	
Dépenses	
Prévu	999 852.23
Réalisé	308 902.69
Reste à Réaliser	0.00
Recettes	
Prévu	999 852.23
Réalisé	1 020 726.81
Reste à Réaliser	0.00
Résultat de l'exercice	
Investissement	- 103 297.99
Fonctionnement	711 824.12
Résultat global	608 526.13

Commune de Saint-Germé
Procès-verbal du Conseil municipal : séance du 22 février 2024

2

Délibération 2 : Affectation des résultats 2023

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire
 Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de 2023
 Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	86 510.89
- Un excédent reporté de :	625 313.33
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	711 824.12
- Un déficit d'investissement de :	103 297.99
- Un déficit des restes à réaliser de :	405 585.31
Soit un besoin de financement de :	508 883.30

Propose d'affecter le résultat d'exploitation de 2023 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION au 31/12/203 : EXCEDENT :	711 824.12
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) :	508 883.30
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) :	209 940.82

Délibération 3 : Vote du compte administratif du photovoltaïque 2023

Vote du compte administratif du photo

Investissement	
Dépenses	
Prévu	2 505.16
Réalisé	1 867.37
Restes à réaliser	0.00
Recettes	
Prévu	2 505.16
Réalisé	2 505.16
Reste à Réaliser	0.00
Fonctionnement	
Dépenses	
Prévu	9 146.46
Réalisé	4 630.22
Reste à Réaliser	0.00
Recettes	
Prévu	9 146.46
Réalisé	9 047.01
Reste à Réaliser	0.00
Résultat de l'exercice	
Investissement	637.79
Fonctionnement	4 416.79
Résultat global	5 054.58

Commune de Saint-Germé
Procès-verbal du Conseil municipal : séance du 22 février 2024

3

Délibération 4 : Affectation du résultat du photovoltaïque

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire
 Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de 2023
 Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	65.70
- Un excédent reporté de :	4 351.09
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	4 416.79
- Un déficit d'investissement de :	637.79
- Un déficit des restes à réaliser de :	0.00
Soit un besoin de financement de :	637.79

Propose d'affecter le résultat d'exploitation de 2023 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION au 31/12/203 : EXCEDENT :	4 416.79
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) :	0.00
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) :	0.00

Délibération 5 : Compte de Gestion de la Commune et du Photovoltaïque 2023

L'assemblée après avoir pointé les comptes dressés par le comptable public, vote :

- Le compte de gestion de la commune 2023,
- Le compte de gestion du photovoltaïque 2023.

Délibération 6 : Prévision des investissements 2024

L'assemblée décide

- Mise aux normes des WC publics : un devis a été présenté, il faut attendre d'autres devis
- Accepte le devis de 4 581.85 € pour la réalisation de la dalle pour l'abri grillades. Ce devis est proposé par SPIE BATGNOLLES – MALET titulaire du Lot 3 du marché de travaux.
- Installation d'un chauffe-eau électrique à la cuisine du foyer rural : Devis de PUNTOUS Stéphane de 860.05 € accepté
- Aménagement de l'aire de jeux au tennis : d'attendre la fin des travaux de pose d'ombrières au tennis pour aménager l'aire de jeux

Délibération 7 : Aménagement du centre du village : choix du mobilier urbain et des essences des arbres pour l'aménagement paysager

- **Mobilier urbain**

Mobilier	Banc d'arbre	Banc	Banc avec dossier attaché	Banc avec dossier	Poubelle
METALECO FOURNITURE	860.00 €	348,00 €	430,00 €	580.00 €	375.00 €
SPIE MALLET POSE	600.00 €	300.00 €	300.00 €	300.00 €	200.00 €
Quantité prévue	0	3	3	3	4
Prix fourniture + pose	860.00 + 600.00 = 1 460.00 €	(348.00 + 300) x 4 = 1 944.00 €	(430.00 + 300.00) x 3 = 2 190.00 €	Ou (580.00 + 300.00) x 3 = 2 640.00 €	(375.00 + 200.00) x 4 = 2 300.00 €
PRIX TOTAL			6 434 €	6 884 €	

Commune de Saint-Germé
Procès-verbal du Conseil municipal : séance du 22 février 2024

L'assemblée étudie les devis et décidera plus tard.

- Choix des arbres : 49 arbres implantés comme suit :



Commune de Saint-Germé
Procès-verbal du Conseil municipal : séance du 22 février 2024

5

Délibération 7 : Vente de la grange située à côté d'HELIOS

- Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un candidat s'est porté acheteur de la grange située près d'HELIOS.
- Monsieur le Maire précise que ce bien doit :
 - être équipé en eau : un devis a été demandé au Service de l'Eau de Riscle (**SIEBAG**) : **devis proposé 2 208.00 €**
 - être relié au réseau électrique : un devis a été demandé à enedis ;
 - être borné : **Un Devis de 1 118.40 € présenté par M. BELESTIN Cédric**, géomètre à Barcelonne-du-Gers a été présenté pour acter le détachement de la propriété et déterminer un bornage amiable contradictoire avec les riverains.
- L'assemblée accepte les devis proposés et charge le Maire de toutes les formalités administratives.

Délibération 8 : Programme investissements voirie 2024

Le Programme voirie 2024 établi par la communauté de communes Armagnac Adour se présente comme suit :

Voie	Longueur en ml	Surface en m2
Route de la Rivière (Du moulin vers Saint-Germé)	540	1674
Route du Ruisseau	0	0

PS : Le revêtement de la route du ruisseau (*portion croisée de la route du Jarras jusqu'à croisée de la route de la Rivière*) doit être refait au printemps 2024.

- Questions diverses :
Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30